

Questions orales

Le Président: Chers collègues, je vous demanderais à tous les deux d'abrégier les questions et les réponses. J'invite le député à poser tout de suite sa question.

M. Mayfield: Monsieur le Président, le ministre admettra-t-il maintenant qu'il est responsable de cette grossière injustice et qu'il compromet ainsi davantage l'intégrité de son ministère? Se chargera-t-il de remédier au tort grave qu'il a causé à son ministère?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je le répète, personne ne fausse quelque processus que ce soit. En fait, c'est par l'intermédiaire des médias que j'ai pris connaissance de ces noms. Je ne les ai pas divulgués. Selon l'avocat du ministère de la Justice, pour que le vice-président puisse bien répondre, et en toute équité, aux allégations contenues dans le rapport, il fallait que son avocat lui communique les noms des auteurs de ces allégations.

L'avocat du ministère de la Justice et celui du vice-président étaient donc tous deux d'avis qu'il fallait que ces noms lui soient communiqués. Nous avons suivi le processus normal.

* * *

• (1440)

[Français]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Le premier ministre n'a pas osé, lors de son passage en Chine, soulever publiquement la question de la violation des droits de la personne dans ce pays. Il a affirmé l'avoir fait en privé. Or, le premier ministre chinois a déclaré que le premier ministre canadien n'avait fait aucune allusion aux droits de la personne.

Comment le ministre des Affaires étrangères explique-t-il cette contradiction flagrante entre le compte rendu du premier ministre canadien et celui de son homologue chinois?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je pense que tous ceux qui étaient présents en Chine à l'occasion de ces discussions peuvent attester que, de fait, le premier ministre a soulevé la question avec son vis-à-vis. Nous l'avons fait d'une façon efficace, compte tenu de la situation qui prévaut dans ce pays.

Nous sommes particulièrement contents du fait que les autorités chinoises ont accepté certaines suggestions qui ont été faites par le premier ministre canadien pour des échanges de juges, d'avocats et de représentants de la justice, afin de permettre aux autorités chinoises de mieux connaître le système canadien, de s'en inspirer et, partant, de faire avancer le respect des droits dans leur pays sur une période de temps.

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères reconnaît-il que cette échappatoire de prétendre avoir soulevé en privé la question des droits

de la personne ne fera que faire perdre toute crédibilité internationale au Canada dans ce domaine?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, au contraire, je pense que la façon dont le Canada a traité de la question devra servir d'exemple à plusieurs autres pays qui ont à traiter avec la Chine, d'autant plus que les résultats que nous obtenons sont très encourageants. Je crois qu'à cet égard le dialogue qui s'est engagé est un dialogue respectueux, mais il est quand même un dialogue qui peut être porteur de résultats importants.

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Compte tenu des problèmes que le ministre du Patrimoine canadien a connus dernièrement et des nouvelles difficultés qu'éprouve le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, il semble que le premier ministre doive donner aux Canadiens l'assurance que les allégations graves à l'endroit de ses ministres ne sont pas fondées. Que le premier ministre ou les ministres disent qu'ils n'ont rien fait de répréhensible ne suffit pas à nous rassurer.

Le premier ministre amorcera-t-il une enquête publique sur ce qui semble être une infraction que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration aurait commise à la section du Code régissant les conflits d'intérêts qui traite de l'information des initiés?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je crois que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a fourni une réponse satisfaisante et complète. Il est évident que le député a oublié un des principes fondamentaux de la justice canadienne et britannique, celui selon lequel un accusé a le droit de connaître ses accusateurs et ce qu'ils disent pour pouvoir se défendre.

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, il semble que le ministre ait contrevenu à la Loi sur la protection des renseignements personnels ainsi qu'au Code régissant les conflits d'intérêts. Il prétend maintenant que c'est le ministère de la Justice qui lui a conseillé d'enfreindre la loi. Nous avons besoin d'éclaircissements. Les Canadiens ont besoin d'éclaircissements.

Le premier ministre va-t-il enjoindre au commissaire à la protection de la vie privée et au conseiller en éthique de mener des enquêtes exhaustives et indépendantes sur la conduite du ministre et de rendre publics les résultats de leurs enquêtes sans tarder?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, sauf le respect que je dois au député, rien dans les allégations ni dans sa question ne justifie les mesures qu'il